

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 mai 2016

Etaient présents : le maire, les conseillers municipaux.

Absente excusée : Stéphanie BELIARD (pouvoir donné à Marc FAIVRE).

Absent non excusé : Alain FLEURY.

Noël POINTET est nommé secrétaire de séance.

I – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 7 avril 2016 : à l'unanimité.

II – Urbanisme

A- Départs dossiers vers DDT

1) Permis de construire

SCI de Plainechaux	4 Puits de Poudrey	Réfection et création 7 logements	Avis favorable
--------------------	--------------------	-----------------------------------	-----------------------

2) Déclarations préalables

LORNET Stéphane	5 rue de la Bruyère	Muret de 0.60 m	Avis favorable
FAIVRE Jean-Pierre	15 rue des Oiseaux	Construction d'un garage + véranda	Avis favorable

3) Certificat d'urbanisme

Mes PHILIPPE et MOHN	1 B rue de Rougeu	Construction 2 maisons d'habitation	Avis favorable
----------------------	-------------------	-------------------------------------	-----------------------

B- Retours dossiers de la DDT

PAGNOT Ludovic	rue des Granges	Maison d'habitation	Accordé
ROUSSEL Bernard	12 rue du Champ de Foire	Démolition hangar + ouverture fenêtres	Accordé

III – Proposition de vente d'une parcelle à la commune par la succession Foltête

La succession Foltête propose de vendre à la commune la parcelle WO 10 (terrain près de l'Eglise) d'une superficie de 1ha 60a dont 22a40 constructibles, au prix de 117 200 €.

Une estimation des Domaines en 2013 fixait la valeur de cette parcelle à 74 000 €. Il s'avère nécessaire de consulter à nouveau les Domaines 1 an après les estimations. Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

IV – Possibilité d'acquisition foncière du cône de visibilité à proximité de la future entreprise

Parcelle située dans le cône de visibilité du site classé et non concernée par le projet de construction de la manufacture SIS.

Ce terrain de 36a 31ca est à proximité immédiate de la future crèche municipale. Il permettrait de disposer au cœur du village d'un espace public potentiellement aménageable.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à poursuivre les négociations en vue de l'acquisition de cette parcelle.

V – Principes de mutualisation proposés par la Communauté de Communes

Au vu d'un contexte contraint budgétaire et dans une exigence d'optimisation et de rationalisation des moyens humains, matériels et financiers, la Communauté de Communes a rédigé un schéma de mutualisation.

Chaque commune membre a répondu à un questionnaire qui a permis d'établir une synthèse des axes de mutualisation. Ce schéma de mutualisation définit le concept, les enjeux, le cadre juridique, les outils mis à disposition, les diagnostics et les propositions.

Le 4 avril 2016, la Communauté de Communes a voté favorablement et à l'unanimité des membres présents sur les principes de ce schéma.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le projet de schéma de mutualisation.

VI – Constitution d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes pour mise en place du projet « zéro pesticide »

A partir de 2017, l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités sera interdite. On constate en effet, la présence de ces produits dans l'environnement (alimentation, eau, sol). Et les collectivités étant de gros utilisateurs de ces produits, il est nécessaire qu'elles changent leurs habitudes.

Pour cela, la commune peut s'engager à réaliser un diagnostic, ne plus utiliser de désherbants chimiques, former ses agents dans ce sens et aussi informer la population.

Il est proposé de nommer la Communauté de Communes coordonnateur du groupement de commandes pour la mise en place d'une démarche zéro pesticide.

Le Conseil municipal accepte.

VII – Prise de compétence de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes a élaboré un Plan Climat Energie Territorial (PCET) afin de trouver des actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et consommations d'énergie du territoire.

Les axes principaux autour de ce PCET sont relatifs à l'éclairage public, aux chaudières bois, réseaux de chaleur avec pour ambition générale d'abaisser considérablement notre consommation d'énergie fossile sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Le Conseil municipal accepte la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes.

VIII – Nouveau périmètre d'établissement public de coopération intercommunale

Ce point initialement prévu est en attente d'une décision de rattachement de Bouclans à la Communauté de Communes de Pierrefontaine Vercel. Cette décision doit intervenir fin mai.

Une délibération globale sera prise courant juin après le Conseil de Communauté du 13 juin.

IX – Espace socio-culturel : avenant de maîtrise d'oeuvre

Projet initial : 350 000.00 € HT

Projet définitif : 426 961.65 € HT (Ajout d'une chaufferie bois avec local, ainsi que 2 cloisons amovibles par rapport au projet initial).

Les honoraires de l'architecte étant proratisés sur le coût final, le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant comme suit : + 7 657.68 €

X - Questions diverses

➤ Un partenariat a été conclu entre la pharmacie d'Étalans et « Solidarité Doubs Handicap » : la pharmacie fournira les médicaments et préparera les semainiers des résidents de SDH.

➤ Création d'un emploi saisonnier : Tomy POURCELOT est embauché à compter du 17 mai pour quelques heures par semaine et du 1^{er} juin au 31 août pour 30 heures hebdomadaire.

➤ Inscription enfants école : Agnès AUBERT informe que 213 élèves sont provisoirement inscrits pour la rentrée 2016/2017 (enfants de Charbonnières les Sapins inclus). Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée pour la rénovation-extension de l'école.

➤ Commission « Information Communication » : proposition d'impression de plans financés par des artisans et commerçants.

- Restitution de l'étude des élèves BTS ACSE : 3 élèves sont venus présenter les résultats de leur enquête sur les relations entre l'agriculture et le territoire, menée sur la commune en novembre dernier. Il en est ressorti qu'Étalans est en expansion mais garde pour certains habitants une image de village dortoir. C'est un village dynamique à travers la vie associative et les manifestations. Les relations avec les agriculteurs sont bonnes et les personnes enquêtées comprennent leurs préoccupations.
- Réunion de travail des 3 Conseils municipaux préalablement à la création de la commune nouvelle : 2 juin à 20h00 à Charbonnières les Sapins.
- 4 juin : fête de la famille à l'espace Douge à 11h00 pour les familles ayant eu un enfant né en 2015.
- Prochaine réunion de Conseil municipal : 16 juin à 20h30.
- Levée de séance : 22h30.

Le Maire
Jean-Marie ROUSSEL

Le secrétaire de séance
Noël POINTET